

**CONSTRUIRE LE
VIVRE-ENSEMBLE
À BRUXELLES
SUR BASE DU
MULTILINGUISME
DANS LES ÉCOLES**



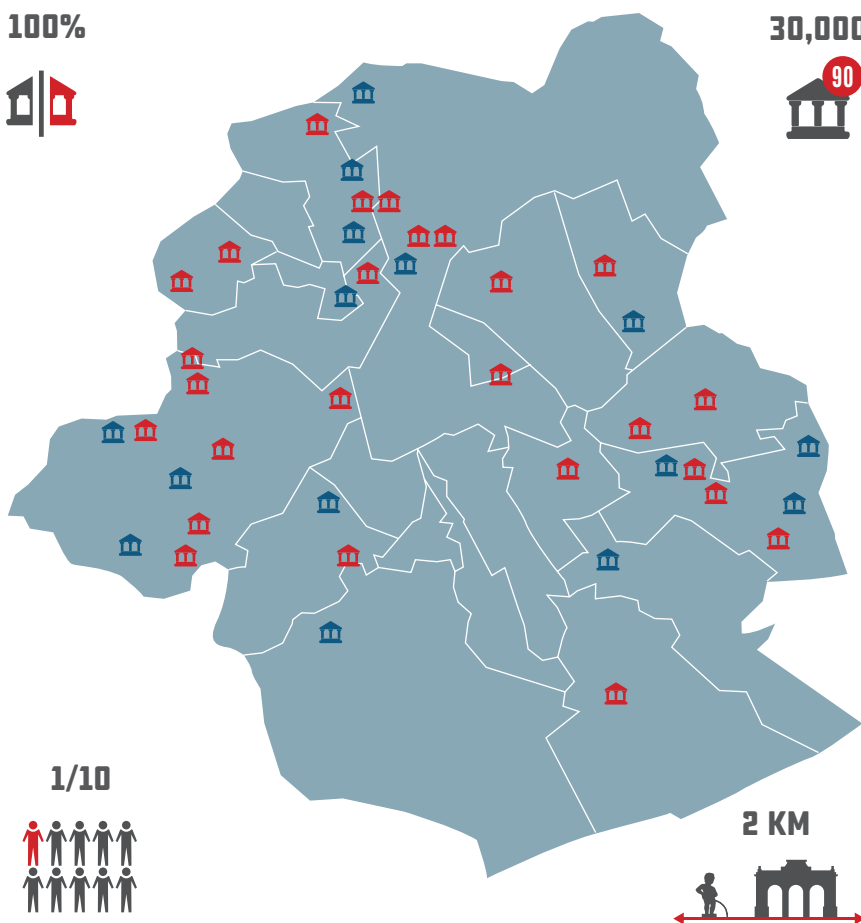
—
GROUPE DU
VENDREDI

I DES MURS LINGUISTIQUES DANS LES ÉCOLES À BRUXELLES ?

A. En novembre 2014, l'Europe a célébré le 25ème anniversaire de la chute du mur de Berlin. L'existence de ce mur séparant arbitrairement des êtres humains nous semble aujourd'hui ridicule et surtout difficilement imaginable dans un pays comme la Belgique. Comme l'écrivait, Marcello Di Cintio : « *En diminuant les perspectives de dialogue, les murs dans une société créent deux côtés et exigent que vous en choisissiez un* »

B. Pourtant, aujourd'hui, un mur de plus de deux kilomètres existe en plein Bruxelles. En effet, les cours de récréation, les réfectoires et les couloirs de plus de 90 écoles sont séparés physiquement par des barrières ou par des lignes rouges en une partie réservée aux enfants de l'enseignement francophone et une partie réservée aux élèves de l'enseignement néerlandophone.

C. A quoi fait-on exactement référence ? Qu'est-ce que ces murs représentent concrètement ?



2 KM : La région de Bruxelles-Capitale est parsemée de murs qui, lorsqu'ils sont mis bout-à-bout, forment une muraille de près de deux kilomètres de long, soit la distance à vol d'oiseau entre le Manneke Pis et le cinquantenaire

30,000 : Environ 30,000 enfants sont quotidiennement confrontés à ces barrières physiques recouvrant 90 écoles à travers Bruxelles.

1/10 : Près d'un adulte de moins de 45 ans sur dix ayant suivi une scolarité à Bruxelles a été confronté à ces murs communautaires

100% : Ces murs communautaires empêchent l'ensemble de ces enfants de vivre pleinement la diversité linguistique à Bruxelles, ce qui serait pourtant considéré partout dans le monde comme une force notre capitale

II COMMENT EN EST-ON ARRIVE LA ?

La structure actuelle de l'enseignement organisé par les communautés en Belgique et, par ricochet, de la séparation physique de ces écoles bruxelloises est, chacun le sait, le résultat d'un long processus de décentralisation des compétences de l'Etat central en Belgique.

Historiquement, la francisation des masses populaires bruxelloises tout au long du 19^{ème} siècle et dans la première partie du 20^{ème} siècle, par le biais, entre autres, de l'enseignement, a soulevé une inquiétude réelle auprès de la population flamande de perdre son identité linguistique et culturelle. Un enseignement néerlandophone a dès lors progressivement émergé à Bruxelles, souvent au sein d'institutions déjà existantes. Cette dualisation linguistique de nombreuses écoles a renforcé le sentiment d'une appartenance communautaire distincte, parfois réelle, parfois ténue à Bruxelles.

Le contexte de la fédéralisation de l'Etat belge et de la communautarisation de l'enseignement a définitivement scindé les institutions d'enseignement en région bruxelloise selon leur appartenance linguistique. Cela a, par conséquence, entraîné la création de séparations physiques dans de nombreux établissements dont l'infrastructure était précédemment commune. Peu de protestations ont d'ailleurs été émises à l'époque, tant cette séparation répondait à la logique communautaire ambiante. Une vision romantique imaginant des étudiants séparés à corps et à cri serait totalement erronée. En d'autres mots, la logique de scission, qui se reflète encore aujourd'hui dans les séparations physiques de certaines écoles Bruxelles, a répondu en partie, à une réalité sociologique prégnante de l'époque.

La sociologie bruxelloise s'est cependant radicalement transformée depuis la communautarisation. Une partie significative des élèves bruxellois est aujourd'hui originaire de communautés étrangères à notre « guerre froide » belge.

LANGUE MATERNELLE	2001	2011
FRANÇAIS	71.0	63.2
ANGLAIS	2.9	2.5
NÉERLANDAIS	19.3	19.6
ARABE	9.7	21.1
ESPAGNOL	2.5	3.0
ALLEMAND	1.6	0.9
ITALIEN	2.5	2.5

Langue maternelle de la population bruxelloise / Source : www.marnixplan.org
(VUB – Taalbarometer)

Au sein d'un même quartier, des populations parfois très comparables en termes d'appartenance linguistique et communautaire se retrouvent de part et d'autre des murs entre les parties francophones ou néerlandophones de mêmes écoles. Le choix d'un type d'enseignement répond cependant aujourd'hui plus souvent à des préoccupations pédagogiques des parents qu'à une identité flamande ou francophone. Reproduire nos cloisonnements communautaires belges à la réalité actuelle de Bruxelles semble dès lors pour beaucoup complètement dépassé. Appliquer une logique désuète à une situation moderne ne doit pas être préconisé. Changeons-la !

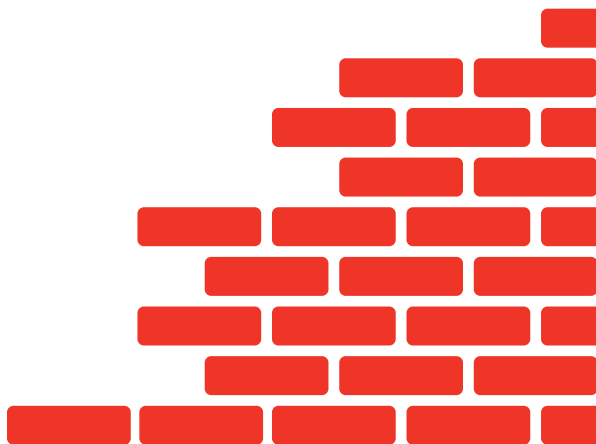
III ABATTRE LES MURS : LA VISION DU GROUPE DU VENDREDI POUR FAIRE DU MULTILINGUISME UNE FORCE DE BRUXELLES

A l'heure où Bruxelles veut renforcer son positionnement comme carrefour central d'une Europe multiculturelle, il apparaît évident pour le Groupe du Vendredi que son modèle d'éducation basé sur une différenciation linguistique doit évoluer. La division des élèves selon leur appartenance à un système d'enseignement ou à un autre appartient au passé. L'école à Bruxelles doit être réinventée pour refléter dans son essence le bilinguisme de la région.

A cet égard, plusieurs expériences internationales pourraient être étudiées pour les adapter à la situation bruxelloise. Parmi elles, le système catalan pourrait notamment servir de modèle. Tout comme la Région de Bruxelles-Capitale, la Catalogne possède deux langues officielles : le catalan et le castillan. Cependant, à la différence de la situation bruxelloise qui définit deux systèmes d'éducation unilingue organisés par les communautés (un système francophone et un système néerlandophone),

le système éducatif catalan garantit l'apprentissage des deux langues officielles : « La présence du catalan et du castillan doit être garantie dans les programmes de telle manière que tous les enfants, quelle que soit leur langue habituelle au début de leur scolarité, aient la possibilité d'utiliser normalement et correctement les deux langues officielles à la fin de la scolarité obligatoire ^[1] ». La loi établit aussi que, pour parvenir à ces objectifs ^[1], « les élèves ne devront pas être séparés dans les établissements ou les sous-groupes en fonction de leur langue habituelle ^[1] ».

Le cas catalan démontre qu'il est possible de définir un système d'enseignement bilingue dans une région bilingue où la diversité linguistique ne sert pas de critère pour établir un clivage entre les enfants mais constitue une richesse et un socle commun pour permettre aux enfants qu'elle que soit leur origine communautaire d'atteindre un bilinguisme effectif et ainsi d'améliorer le vivre ensemble à Bruxelles.



IV LES RECOMMANDATIONS CONCRÈTES DU GROUPE DU VENDREDI POUR ABATTRE LES MURS AU SEIN DE NOS ÉCOLES

Repenser fondamentalement l'identité linguistique de l'enseignement à Bruxelles à l'image du système catalan, est un projet de longue haleine qui requiert de briser plusieurs tabous du passé. C'est pourquoi le Groupe du Vendredi recommande une approche progressive qui vise petit à petit à lever les tabous et déconstruire les murs linguistiques au sein des écoles bruxelloises.

NIVEAU I EFFECTUER DES PERCÉES À TRAVERS LES MURS

Ce premier niveau vise à favoriser les échanges entre les deux côtés des murs et mutualiser certaines pratiques. Ces recommandations sont inspirées de pratiques déjà en cours dans certaines écoles. Très concrètement, effectuer ces percées à travers les murs pourrait prendre les formes suivantes :

RECOMMANDATION I.1 • Favoriser une gestion commune des surveillances et des locaux :

Certaines écoles ont instauré des séparations physiques entre les élèves pour des raisons essentiellement pratiques d'ordre comptable et administratif. Par exemple, dans certaines écoles, les toilettes sont séparées entre élèves pour ne pas complexifier la gestion du budget de nettoyage et d'entretien. Dans d'autres écoles, des surveillances communes de la cours de récréation ou de sessions d'étude communes ne peuvent être organisées pour des raisons administratives.

RECOMMANDATION I.2 • Permettre l'organisation d'événements extra-scolaires communs :

Aujourd'hui, trop peu d'écoles prennent le pas d'organiser des événements communs entre la partie francophone et la partie néerlandophone d'un même site scolaire. Pourtant il n'en a pas toujours été ainsi. Même si certaines écoles voisines ont, encore récemment, organisé des fêtes d'écoles en commun, ou des rencontres d'étudiants, ce ne sont malheureusement que des cas isolés. Afin de réinstaller un vivre ensemble et de consacrer un ou plusieurs moment(s) à la rencontre de son voisin, il y a lieu de lister les obstacles administratifs à ceux-ci, pour ensuite les faire tomber.

RECOMMANDATION I.3 • Encourager et récompenser l'échange des professeurs de langue :

La présence, côte à côte, d'enseignants parlant le français et le néerlandais, est une richesse pour les étudiants de la capitale de l'Europe. Malheureusement, les écoles ne collaborent pas alors qu'elles pourraient, si le cadre légal et administratif venait à évoluer, faire bénéficier leurs élèves d'un enseignement de la deuxième langue par des natifs. En d'autres termes, cette mesure permettrait aux élèves suivant un enseignement francophone d'étudier le néerlandais avec des professeurs néerlandophones, et à l'inverse, aux élèves de l'enseignement néerlandophone, de suivre leurs cours de français avec un professeur francophone. Les écoles procédant à ces échanges devraient bénéficier d'un soutien spécifique des deux communautés.

RECOMMANDATION I.4 • Transformer la prime des enseignants néerlandophones en aide au logement à Bruxelles :

Le Gouvernement flamand octroie aujourd'hui un avantage pécuniaire supplémentaire aux enseignants flamands qui enseignent dans les écoles flamandes présentes sur le territoire de la région Bruxelloise. Si ce système atteint ses objectifs, notamment celui de garantir le niveau d'enseignement néerlandophone à Bruxelles, nous pensons qu'il serait opportun de transférer ce budget dans l'enveloppe des aides à l'installation pour les enseignants flamands qui viennent s'installer à Bruxelles. En effet, favoriser un subsidie à l'installation plutôt qu'au déplacement permettra de développer un sentiment bruxellois plus fort chez ceux-ci, c'est à dire une meilleure connaissance des réalités de la capitale. Ceci devrait favoriser également les contacts avec les professeurs des autres écoles, et par là, stimuler les collaborations.

RECOMMANDATION I.5 • Obtenir des données spécifiques pour la Région de Bruxelles Capitale dans les enquêtes internationales sur les performances scolaires :

Aujourd'hui, les grandes enquêtes internationales (par exemple, l'enquête PISA de l'OCDE) ne produisent pas d'indicateurs spécifiques pour Bruxelles. Les données sont publiées au niveau à partir duquel est organisé l'enseignement, c'est-à-dire les communautés. Obtenir ces données pour Bruxelles permettrait d'affiner la compréhension des défis du système d'enseignement régional.



NIVEAU II CONSTRUIRE DES PONTS AU-DESSUS DES MURS

Le second niveau vise à renforcer la polyvalence dans l'usage des langues au sein des écoles bruxelloises et ainsi permettre construire des ponts par-dessus la séparation entre élèves francophones et néerlandophones. Ceci peut se faire d'une part en favorisant l'utilisation et l'apprentissage de la langue de l'autre communauté et d'autre part en introduisant une troisième langue dans l'enseignement pour reconnaître que le paysage linguistique de Bruxelles en 2015 dépasse largement le clivage traditionnelle entre francophones et néerlandophones :

RECOMMANDATION II.1 • Introduire la langue maternelle (ou une troisième langue d'enseignement) pour certains cours :

La réalité linguistique Bruxelloise de 2015 dépasse largement le débat entre le néerlandais et le français. Une proportion croissante d'élèves (qui atteint déjà près de 30%) n'ont ni le français ni le néerlandais comme langue maternelle. Introduire une troisième langue d'enseignement comme l'anglais ou l'arabe pour certaines matières permettrait d'atténuer le dualisme entre le français et le néerlandais dans les écoles. De plus, cela permettrait de mieux refléter l'identité multiculturelle des jeunes Bruxellois du 21ème siècle et de limiter le retard scolaire dans certaines disciplines (par exemple, les mathématiques ou les sciences) qui n'est pas dû à une déficience spécifique de l'élève mais un manque de maîtrise de la langue d'enseignement.

RECOMMANDATION II.2 • Proposer une formation qui permette aux enseignants bilingues de travailler dans les deux communautés : Une région qui se veut bilingue comme Bruxelles-Capitale devrait être en mesure d'offrir une formation aux candidats enseignants bilingues et de leur délivrer une agrégation permettant d'enseigner indistinctement dans les deux communautés linguistiques. A l'heure actuelle, ce type de formation n'existe pas et nos enseignants, même bilingues, doivent se restreindre à l'une des deux communautés linguistiques.

[i] Law on Language Policy, 1997, Art. 21.3

[ii] Quoted in PERE J., FITE M., Deux langues officielles ! Une communauté bilingue, le cas de la Catalogne, Revue internationale d'éducation de Sèvres, September 1998

[iii] Idem, Art. 21.5

